



كلية الحقوق والعلوم السياسية بتونس  
FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES DE TUNIS



Faculté de Droit et de Science Politique  
Aix-Marseille Université



CAMERA ARBITRALE DI MILANO



L'Université Tunis El Manar

La Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis

Le groupe de recherche droit comparé de la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis

La Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille Université

Le Centre de recherches juridiques de l'université de Franche-Comté

Le Laboratoire de droit privé et des sciences criminelles d'Aix-Marseille Université

**Organisent avec la participation et le soutien de**

La Fondation Hanns Seidel au Maghreb

L'Institut supérieur de la profession des avocats

La Commission nationale de la réforme du code des procédures civiles et commerciales

Le programme d'appui à la réforme de la justice

Centre régional d'arbitrage commercial international du Caire (CRCICA)

La Chambre de Tunis pour l'Arbitrage C.T.A.

La Chambre arbitrale de Milan et ISPRAMED

**Un colloque international à Tunis, les 2 et 3 mai 2019**

**Lieu : Hôtel El Mouradi Gammarth**

## La procédure civile aujourd'hui dans les pays de l'Union pour la Méditerranée : Approche comparée et internationale

**Sous la direction scientifique des Professeurs :**

**Najet BRAHMI**, Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis

**Vincent ÉGÉA**, Aix Marseille Université

**Filali OSMAN**, Faculté de droit, Univ. De Franche-Comté, CRJFC

## Résumé

La procédure civile connaît un essor singulier, dans plusieurs États, justifiant une analyse comparée du phénomène.

En Tunisie, tout d'abord, cette actualité est particulièrement traduite par l'instauration, depuis 2016 d'une Commission nationale de réforme, du code de procédure civile et commerciale promulgué en 1959. Cette Commission continue à œuvrer au sein du Ministère de la justice. Elle aurait à consacrer les nouveaux modes alternatifs de règlements des litiges, dont notamment la médiation.

En France, ensuite, le droit de la procédure civile, régie par le Code de procédure civile (CPC) et le Code de l'organisation judiciaire, connaît un phénomène de réforme régulier, dont la dernière étape a été marquée par l'adoption en dernière lecture de la Loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, en février 2019. L'équilibre général du procès civil s'en trouve assez profondément modifié, le formalisme et l'organisation même des juridictions évoluent. Plus largement, la faveur pour les modes alternatifs de résolution des conflits et l'essor des nouvelles technologies marquent la physionomie actuelle de la procédure civile.

Plus fondamentalement, le rôle et la place du juge évoluent, sous l'effet d'un phénomène de déjudiciarisation. Par exemple, est entrée en vigueur le 1 Janvier 2017, la réforme du « *divorce sans juge* », (qui ne concerne bien entendu que le divorce avec le consentement mutuel de deux époux), laquelle éprouve le rôle fondamental du juge dans la procédure civile.

Le droit belge de la procédure civile connaît aussi une évolution spectaculaire, promouvant notamment « *l'aménagement d'une place équivalente dans le droit judiciaire pour des formes alternatives de résolution de litiges comme la médiation et l'arbitrage, ainsi qu'un meilleur accès à la justice* ».

Au-delà de ces exemples nationaux, d'un point de vue global, enfin, l'essor d'une « *procédure civile intégralement informatisée* » paraît désormais pleinement réalisable d'un point de vue technique. En ce qui concerne les sources de la procédure civile, en Europe et en Afrique, se pose la question de l'unification et de l'harmonisation des principes directeurs du procès civil.

Au-delà de la seule justice étatique, entendue de manière classique, de profondes évolutions affectent également le droit de l'arbitrage et la médiation conventionnelle. Si l'on a pu évoquer une « *crise de l'arbitrage* » pour mettre en évidence un émiettement des règles procédurales et une prise en compte essentielle de considérations éthiques, la transnationalisation des règles a parfois été présentée comme l'une des issues concevables. Fruit d'une dynamique complexe, mêlant des forces de nature publique et privée, interne et internationale, l'effort de transnationalisation requiert une concorde, selon la *Concordia* aristotélicienne, portant sur les remèdes à consacrer.

Tant en matière de justice étatique qu'en ce qui concerne l'arbitrage, les tentatives d'harmonisation suscitent des critiques et réserves, relatives en particulier aux incidences de la standardisation des procédures. D'autres solutions, en pointillé mais efficaces, peuvent apparaître dans les jurisprudences internes, au travers par exemple du recul du *lex forisme*, comme en matière d'arbitrage international notamment en interprétant la Convention de New York de 1958.

Même les modes amiables de résolution des conflits qui constituent des alternatives, tant à la justice étatique qu'à l'arbitrage, comme par exemple la médiation, connaissent des évolutions fondamentales. Des principes directeurs de la médiation – ou de la conciliation – existent-ils ? Convient-il de les consacrer davantage ? Les espoirs nés à l'occasion des travaux préparant la rédaction de la fameuse directive « *médiation* » furent de ce point de vue déçus et l'attention se tourne désormais, notamment au travers des travaux de la CNUDCI, vers l'efficacité des accords issus d'une médiation au travers de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, qui a été adoptée le 20 décembre 2018 (dite Convention de Singapour).

# Programme

**Jeudi 2 Mai 2019**

**8h30 : Accueil des participants**

**9h : Propos de bienvenue**

**M. Fathi SELLAOUTI**, Recteur de l'Université El Manar.

**M. Sami BOSTANJI**, Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.

**Mme Najet BRAHMI**, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.

**M. Said ALDAILAMI**, Délégué Régional (Tunisie-Algérie-Libye) de la Fondation Hanns Seidel au Maghreb.

**M. Jelloul CHELBI**, Responsable National du Programme d'Appui à la Réforme de la Justice

**M. Jean-Philippe AGRESTI**, Doyen de la Faculté de droit d'Aix en Provence.

**M. Filali OSMAN**, Professeur à la Faculté de droit de Besançon, CRJFC.

**M. Noureddine GAZOUANI**, Directeur de l'Institut supérieur de la profession du Barreau, Président de la Commission nationale de la réforme du code des procédures civiles et commerciales.

**Vincent ÉGÉA**, Professeur à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille Université, Directeur du Laboratoire de droit privé et des sciences criminelles.

## MATIN

**Durée maximum par communication 15 minutes**

### Première séance

#### Vers des principes fondamentaux de procédure civile ?

**Présidée par M. Sami BOSTANJI, Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis**

- 1. 9h30 : Rapport introductif**, Najet BRAHMI, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.
- 2. 9h45 : L'équilibre du procès civil en France suite à la loi de programmation et de réforme pour la justice du 18 février 2019**, Vincent ÉGÉA, Professeur à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille Université, Directeur du Laboratoire de droit privé et des sciences criminelles.
- 3. 10h00 : La transparence de la règle de procédure civile**, Sami KRAIM, Maitre-assistant à la Faculté de droit de Sfax.

**4. 10h15 : Le délai raisonnable dans le procès civil**, Hatem ROUATBI, Professeur à la Faculté de droit des sciences politiques de Tunis.

**5. 10h30 : Le principe de l'égalité dans la procédure civile**, Noureddine GARA, Professeur à la faculté de Droit et des sciences politiques de Tunis.

**10h45 : Pause-café.**

### Deuxième séance

#### La procédure civile : Préalable, fusions et simplification

**Présidée par M. Jean-Philippe AGRESTI, Doyen de la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille Université**

**6. 11h : La question préjudicielle dans le procès civil**, Rachida JLASSI BELKHIRIA, Maitre de conférences à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.

**7. 11h15 : La fusion de la procédure civile et administrative dans le Code algérien de 2008**, Mustapha TRARI-TANI, Professeur à la Faculté de droit d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed.

**8. 11h30 : La recherche d'une simplification de la procédure civile**, Julie SOUHAMI, Maitre de conférences à la Faculté de droit d'Aix en Provence.

**9. 11h45 : De la spécialisation des juges judiciaires ?** Cyril NOURISSAT, Professeur à l'Université Lyon 3 Jean Moulin, ancien Recteur.

### Troisième séance

#### La procédure civile à l'épreuve du numérique

**Présidée par M. Nédhir BEN AMMOU, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis**

**10. 12h : La procédure civile à l'ère du numérique**, Djamila LARABI, Docteure en Droit, Attachée temporaire d'enseignement et de recherche au sein de la Faculté de droit de Besançon, Membre du CRJFC.

**11. 12h15 : Le numérique dans la réforme de la procédure civile au Maroc**, Imane OUALJI, Professeur à la Faculté de droit Hassan 1 er de Settat, Maroc.

**12h30 -13h : Débats.**

## APRÈS - MIDI

### Quatrième séance

#### La procédure civile et les modes amiables de résolution des différends

Présidée par Mme Amel AOUIJ, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Directrice de l'École doctorale

12. 14h15 : La procédure civile à l'épreuve de l'essor de l'amiable, Anne LEBORGNE, Professeur à la Faculté de droit et de science politique d'Aix Marseille Université.
13. 14h30 : Les principes directeurs de la médiation dans le droit de l'OHADA, Gaston KENFACK DOUJANI, Docteur en Droit, Président de la 49<sup>e</sup> session de la CNUDCI, Président de l'APAA.
14. 14h45 : L'amiable composition judiciaire. Regards croisés sur les législations autour du Bassin de la Méditerranée, Oumar BAH, Docteur en Droit, Chargé d'enseignement à la faculté de droit de Besançon, Membre du CRJFC.

### Cinquième séance

#### La procédure civile et l'arbitrage commercial international

Présidée par M. Mohamed Kamel CHARFEDDINE, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis

15. 15h00 : Entre convention des parties et pouvoirs de l'arbitre, la preuve à l'épreuve dans le Code de l'arbitrage en Tunisie, Neila BARKLALLAH, Maître assistante à la Faculté de droit de Sousse.
16. 15h15 : L'ordre public international et le contrôle des sentences arbitrales, Anne-Sylvie COURDIER-CUISINIER, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, CREDIMI.
17. 15h30 : Le droit de procédure civile dans le droit commun de l'arbitrage commercial. Dr. Mohamed HAFEZ Mohamed, Conseiller juridique du Centre régional d'arbitrage commercial international du Caire -CRCICA-. Avocat.
18. 15h45 : Les devoirs déontologiques des arbitres et leurs incidence sur la procédure arbitrale : l'expérience de la Chambre Arbitrale de Milan, Valentina RENNA, avocate et docteur en droit. Consultante de l'ISPRAMED (Institut pour la Promotion de l'Arbitrage et de la Médiation en Méditerranée).

### Table ronde (de 15h45 à 16h45)

#### Vers des standards internationaux de la procédure civile

Animée par M. Nouredine GHAZOUANI, Président de la Commission nationale de la réforme du Code des procédures civiles et commerciales, Directeur de l'Institut supérieur de la profession du Barreau

Rapporteur de la séance M. Filali OSMAN Professeur à la Faculté de droit de Besançon, CRJFC

#### Panel :

1. Les objectifs du PARJ et la procédure civile, M. Jelloul CHELBI, Responsable National du Programme d'Appui à la Réforme de la Justice
2. La réforme de la procédure civile en Tunisie. Quelles tendances ? Nouredine GHAZOUANI, Président de la Commission nationale de la réforme du Code des procédures civiles et commerciales.
3. La procédure devant la Cour de Cassation, Taieb RACHED, Président de la Cour de cassation.
4. De quelques difficultés pratiques de la procédure civile, Hatem BELLAHMAR, Avocat près la Cour de cassation.
5. Le code de procédure civile tunisien et les bonnes pratiques de UE. Quelles perspectives de réforme dans le cadre du PARJ ? M. Filali OSMAN Professeur à la Faculté de droit de Besançon, CRJFC. Chercheur associé au Centre de droit du commerce international de l'Université de Montréal, CDACI. Ancien Conseiller de Gouvernement.
6. La réforme de la procédure civile au Maroc, Imane OUALJI, Vice Doyenne de la Faculté de droit Hassan 1<sup>er</sup> de Settat, Maroc.
7. Les réformes de la procédure civile en France, Vincent EGÉA, Professeur à la Faculté de droit d'Aix en Provence.
8. La réforme de la procédure civile en Jordanie, Omar ELKHATAIBA, Avocat.

#### Débat avec le panel (de 16h45 à 17h30)

**Animé par Mme Souhaima BEN ACHOUR, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis**

9. **17h30 : Rapport de synthèse, Vers des principes transnationaux de procédure, M. Filali OSMAN** Professeur à la Faculté de droit de Besançon, CRJFC. Chercheur associé au Centre de droit du commerce international de l'Université de Montréal, CDACI. Ancien Conseiller de Gouvernement.

**17h45 : Clôture des travaux de la première journée.**

### Contact

**Pr. Najet BRAHMI**, najet\_brahmi@yahoo.fr ; Tel : + 2169861880

**Pr. Vincent EGÉA**, vincent.egea@univ-amu.fr ; Tel : + 33 4 86 91 43 16 (Secrétariat)

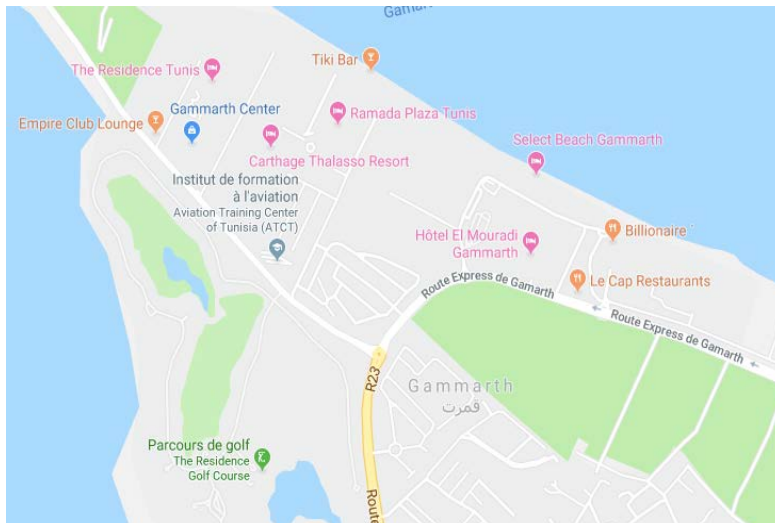
**Pr. Filali OSMAN**, [filali.osman@univ-fcomte.fr](mailto:filali.osman@univ-fcomte.fr), osmanfilali@yahoo.fr ; Tel : + 33664628469

## Vendredi 3 Mai 2019

### MATIN

**8h30-12h00 : Atelier collectif**

**Recommandation pour une modernisation de la procédure civile dans les pays MENA et OHADA.**



**Inscription**

Public : entrée gratuite sous condition d'inscription obligatoire.

# Listes des participants

(Par ordre alphabétique)

## Comité scientifique :

**BRAHMI (Najet)**, Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis  
**ÉGÉA (Vincent)**, Aix Marseille Université  
**OSMAN (Filali)**, Faculté de droit, Univ. De Franche-Comté, CRJFC

## Communicants :

**AGRESTI (Jean-Philippe)**, Doyen de la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille Université.  
**ALDAILAMI (Said)**, Délégué Régional (Tunisie-Algérie-Libye) de la Fondation Hanns Seidel au Maghreb.  
**BAH (Oumar)**, Docteur en droit, Chargé d'enseignement à la Faculté de droit de Besançon, Membre du CRJFC.  
**BARKALLAH (Naila)**, Maitre Assistante à la Faculté de droit de Sousse.  
**BEN ACHOUR (Souhaima)**, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.  
**BEN AMMOU (Nédhir)**, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis  
**BOSTANGI (Sami)**, Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.  
**BRAHMI (Najet)**, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.  
**CHARFEDDINE (Mohamed Kamel)**, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.  
**CHELBI (Jelloul)**, *Responsable National du Programme d'Appui à la Réforme de la Justice*  
**COURDIER-CUISINIER (Anne-Sylvie)**, Maitre de conférences à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, CREDIMI.  
**ÉGÉA (Vincent)**, Professeur à la Faculté de droit et de science politique d'Aix Marseille Université, Directeur du Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles.  
**ELKHATAIBA (Omar)**, Avocat (Jordanie).  
**GARA (Noureddine)**, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.  
**GHAZOUANI (Noureddine)**, Président de la Commission nationale de la réforme du Code des procédures civiles et commerciales, Directeur de l'Institut supérieur de la profession du Barreau.  
**HAFEZ (Mohamed)**, Conseiller juridique du Centre régional d'arbitrage commercial international du Caire - CRCICA-. Avocat au Barreau du Caire.  
**JLASSI BELKHIRIA (Rachida)**, Maitre de conférences à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.  
**KENFACK DOUJANI (Gaston)**, Docteur en droit, Président de la 49<sup>e</sup> session de la CNUDCI, Président de l'APAA.  
**KRAIM (Sami)**, Maitre-assistant à la Faculté de droit de Sfax.  
**LARABI (Djamila)**, Docteure en droit, Attachée temporaire d'enseignement et de recherche de la Faculté de droit de Besançon, Membre du CRJFC.  
**LEBORGNE (Anne)**, Professeur à la Faculté de droit d'Aix Marseille Université.  
**NOURISSAT (Cyril)**, Professeur à l'Université Lyon 3 Jean Moulin, ancien Recteur.  
**OSMAN (Filali)**, Professeur à la Faculté de droit de Besançon, CRJFC. Chercheur associé au Centre de droit du commerce international de l'Université de Montréal, CDACI. Ancien Conseiller de Gouvernement.  
**OUALJI (Imane)**, Vice Doyenne de la Faculté de droit Hassan 1 er de Settat, Maroc.  
**RACHED (Taieb)**, Président de la Cour de Cassation (Tunisie).  
**RENNA (Valentin)**, Avocate et docteur en droit. Consultante de l'ISPRAMED (Institut pour la Promotion de l'Arbitrage et de la Médiation en Méditerranée).  
**ROUATBI (Hatem)**, Professeur à la Faculté de droit des sciences politiques de Tunis.  
**SOUHAMI (Julie)**, Maitre de conférences à la Faculté de droit d'Aix Marseille Université.  
**TRARI-TANI (Mostafa)**, Professeur à la Faculté de droit d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed.